

De: hgarand xplornet.ca [hgarand@xplornet.ca]
Envoyé: 17 janvier 2011 10:31
À: eolien-massif-du-sud@bape.gouv.qc.ca
Cc: cduff@mediom.qc.ca
Objet: Projet de parc éolien au Massif du sud de la société St-Laurent Énergie

The Alliance to Protect Prince Edward County

P.O. Box 173
Milford, Ontario K0K 2P0
Email: hgarand@xplornet.ca

Objet : Projet de parc éolien au Massif du sud de la société St-Laurent Énergie

L'Alliance pour Protéger le Comté du Prince-Edouard (Alliance to Protect Prince Edward County -- APPEC) a fait savoir dans un courriel du 10 janvier 2011, son intention de déposer une soumission sur le projet de parc éolien du Massif du sud, Québec. Veuillez trouver ci-dessous, des commentaires annexes que nous souhaitons ajouter au dossier de cette consultation.

L'APPEC est un groupe de plaidoyer ontarien qui s'oppose au développement de l'énergie éolienne pour des raisons économique, environnementale, et de santé. Critiques avertis, les membres d'APPEC s'étonnent qu'un parc régional soit élu comme emplacement d'un projet d'énergie éolienne.

S'il est vrai que la Loi ontarienne de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte favorise le développement de l'énergie éolienne dans toute la province, elle exclut néanmoins tous les parcs et aires provinciaux de conservation. Aux termes de cette loi, toute éolienne doit être écartée d'au moins 120 m des limites d'un parc. Voilà pourquoi on a rejeté en 2009 un projet expérimental d'énergie éolienne destiné au parc provincial Sandbanks (en l'occurrence, un système Magenn, turbine renforcée de ballon). Ce projet fut également abandonné en raison de l'opposition publique.

Dans la mesure où APPEC peut déterminer, aucune province canadienne hormis le Québec ne permet de telles turbines dans les parcs publics. C'est donc admettre tacitement l'incompatibilité des éoliennes avec l'activité récréative en plein air et avec la conservation d'un environnement naturel.

Nous jugeons démesurée l'échelle du projet de la St-Laurent Énergies dans le cadre d'un aire de récréation. Ces 75 turbines iront entourer et déformer le paysage, depuis les montagnes de Saint-Luc-De-Bellechasse dans le sud jusqu'à Saint-Philémon dans le nord, et depuis Saint-Magloire dans l'est jusqu'à Notre-Dame-Auxiliatrice-De-Buckland dans l'ouest. Et puisque les turbines de 2MW feront plus de 120 m de haut, elles devront écraser la vue du pays dans un rayonnement d'au moins cinq kilomètres. Ceci signifie que le projet, avec son réseau collecteur, lignes de transmission et sous-postes électriques, donnera un aspect industriel à 300 km² de terres public et privé. Le projet menace donc le tourisme. Comment les visiteurs auront-ils une expérience normale avec de telles tours tout autour et sous la vue?

Advenant le déboisement pour la mise-en-place des turbines et des lignes de transmission, il y aura également des incidences négatives sur l'environnement. Ainsi, il peut y avoir perte potentielle de la biodiversité dans ce parc, ainsi que des conséquences négatives sur sa faune. Beaucoup d'espèces d'oiseaux et de mammifères ont besoin de grands territoires pour la survie : donc, la réduction de la superficie naturelle de ce parc réduit inévitablement sa population animale.

Finalement, les turbines mettront en danger la santé des habitants aux alentours, ceux qui restent à 1,5 km et jusqu'à 2 km. C'est le cas en Ontario où entre 15% et 20% de ceux à proximité des éoliennes se sont plaints d'une gamme d'effets défavorables sur la santé, depuis la perturbation du sommeil et le stress, jusqu'au tintinnisme et aux palpitations du cœur. Si les turbines sont près des villes et des villages longeant ce parc, elles poseront des problèmes semblables.

Vus les risques d'un tel mal, nous trouvons curieux que le Québec médite d'autoriser ce projet, d'autant plus que c'est une province si riche en énergie hydroélectrique propre. Pourquoi les citoyens du Québec et la belle campagne du Québec se verront-ils sacrifiés à la production d'une énergie d'exportation et qui n'existe que pour faire des bénéfices de particuliers ? Il me semble qu'il n'y a aucune justification d'un tel abus de terres publiques.

Avec mes sincères salutations,

Henri Garand
Directeur, APPEC